



Le vol par fausse qualité ou par ruse

Le vol par fausse qualité ou par ruse est une forme de vol bien particulière, généralement non-violente mais qui repose sur la tromperie.

Notre département n'est pas épargné par ce genre de méfait et ce sont les personnes âgées qui sont les principales victimes de ce genre d'escroquerie. En effet, les individus en cause basent leur action sur le fait que les seniors sont parfois isolés, physiquement

affaiblis, détenteurs d'argent liquide ou d'objets de valeur mal protégés.

Un ou plusieurs individus usurpent une fausse qualité ou inventent un prétexte pour s'introduire dans votre domicile et détournent votre attention dans l'objectif de vous dérober vos objets de valeur et vos liquidités. Ils se présentent souvent à deux, l'un retenant votre attention pendant que l'autre fouille les lieux et vole vos biens.

Pour rentrer dans votre domicile, les voleurs peuvent :

- inventer toutes sortes de prétextes : simulation d'un malaise, besoin de boire un verre d'eau, nettoyer une tâche,...

- prétendre une fausse qualité : faux gendarmes, pompiers, employés de mairie,...

- se présenter comme étant des employés du gaz, des eaux, de la Poste, éboueurs,...

COMMENT VOUS PROTÉGER ?



- ▶ **Limitez l'accès à votre domicile**, équipez votre porte d'un judas et d'un entrebâilleur, vous pouvez aussi parler à travers la porte. Lorsque la personne se présente à l'interphone ou à votre porte n'ouvrez jamais immédiatement, demandez à voir une carte professionnelle ou un justificatif de passage même si la personne est en tenue de travail. En cas de refus, ne la laissez pas entrer.
- ▶ **N'hésitez pas à effectuer un contre-appel** pour vérifier que la venue de la personne qui se présente chez vous est bien officielle. Utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance ou les factures, numéros d'appels d'urgence) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente. Si vous ne parvenez pas à joindre le service en question, proposez un autre rendez-vous à la personne afin de procéder aux vérifications nécessaires.
- ▶ Lorsque vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage dans le hall de votre immeuble, **assurez-vous** auprès de l'organisme, éventuellement dans certains cas de la mairie, **de la réalité de cette visite**. Dans la mesure du possible, demandez à un membre de votre famille, un voisin, un ami, d'être présent le temps de la visite.
- ▶ **Ne divulguez en aucun cas** l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
- ▶ **N'indiquez pas sur votre boîte aux lettres** « Monsieur ou Madame Y », « Veuf ou Veuve X » vous donneriez des indications comme quoi vous vivez seul (e).
- ▶ **Ne conservez pas trop d'argent liquide** chez vous.



SI VOUS LAISSEZ ENTRER UNE PERSONNE CHEZ VOUS

► Dans la mesure du possible, demandez à un membre de votre famille, un voisin, un ami, d'être présent le temps de la visite.

► Ne la laissez pas sans surveillance, suivez-la dans ses déplacements.

► Si elle vous incite à la suivre à l'extérieur en prétextant par exemple vouloir des renseignements sur une maison ou un terrain à vendre dans le voisinage, prenez le temps de verrouiller toutes les issues de votre habitation car un complice pourrait profiter de ce subterfuge pour s'introduire chez vous.

► Après le passage d'un inconnu, vérifiez toujours la présence de vos numéraires et objets de valeur.

► Ne signez aucun document dont vous ne comprenez pas clairement le sens.



DEUX EXEMPLES :

► Un faux plombier se présente chez vous afin de contrôler votre installation suite à une fuite d'eau importante chez votre voisin. Il vous demande d'effectuer avec lui des vérifications et en profite pour vous subtiliser des objets de valeurs.

► Un faux employé EDF se présente au domicile d'un particulier qui le laisse entrer chez lui après qu'il lui ait indiqué venir vérifier l'installation électrique. Après avoir fait son inspection, ce dernier repart. Quelques instants plus tard, de faux gendarmes ou policiers (avec brassard, blouson et/ou carte) se présentent. Ils indiquent à la victime que la personne reçue était un voleur. Ensuite, ces individus demandent au particulier de vérifier que sa carte bancaire ou des valeurs (numéraire, bijoux, or...) n'ont pas été dérobées. Ils l'accompagnent... Ensuite, un des deux individus occupe la victime à remplir des papiers pendant que son complice va récupérer discrètement les objets de valeurs montrés quelques minutes auparavant.



VOUS ÊTES VICTIME D'UN VOL « PAR RUSE »

► Ne paniquez pas.

► Prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17. Votre réactivité permettra une intervention rapide visant à interpeller les auteurs.

► Donnez toutes les informations utiles aux gendarmes : adresse de votre domicile, description des auteurs (taille, vêtements,...), le mode opératoire succinct, éventuellement du véhicule utilisé (modèle, couleur, immatriculation) et du préjudice.

► Ne touchez à rien chez vous en attendant l'intervention des gendarmes qui rechercheront les traces et indices laissés par les malfaiteurs.

► Déplacez-vous à la gendarmerie de votre secteur pour déposer une plainte.

